



Achat d une parcelle communale

Par **gege**, le **04/06/2010 à 08:32**

Bonjour, rnrnJe veux acheter une parcelle communale, j ai une promesse d'achat signée du vendeur et de moi meme, avec le numéro de la parcelle, la superficie, le prix au m² et le prix total.rnrnQue vaut cette promesse d'achat ?rnrnJe vous en remercie d'avance.

Par **aliren27**, le **04/06/2010 à 12:43**

Bonjour,rnrncela veut dire que vous vous engager a acheter cette parcelle sans aucun moyen de vous dédire. C'est la différence avec un compromis de vente.rnCordialementrnlaline